



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 11 janvier 2021
N. réf : 100.101.01.01

Préavis N° 01/2021

<p align="center">DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE EN SÉPARATIF DES CHALETs NEUFS</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 51'220.00 dans le cadre des travaux de mise en séparatif des Chalets Neufs.

2. HISTORIQUE

En date des 04 décembre 2010 et 20 juin 2017, votre Conseil accordait à la Municipalité des crédits de respectivement CHF 640'000.- et CHF 140'000.- pour les travaux de mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs.

3. CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE

Comme cela vous l'a été communiqué à plusieurs reprises et comme vous avez pu le constater sur le tableau des investissements qui figure dans les comptes, le montant dépensé à ce jour est de CHF 831'219.41.

Dès lors, un crédit complémentaire de CHF 51'219.41 doit être validé afin de régulariser cette situation.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 16 février 2021

- Vu** le préavis N° 01/2021
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'octroyer** à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 51'220.00 pour la mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs, portant le crédit total à CHF 831'220.00 ;
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 51'220.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 20 ans par le compte 4600.3316 « Amortissement – Chalets Neufs ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 11 janvier 2021 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont le 16 février 2021.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach  Janick Lenoir

The seal of the Municipality of Rougemont is circular, featuring a central shield with a crown on top and the words 'LIBERTÉ' and 'PAIX' on either side. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'ROUGEMONT' at the bottom, separated by two stars.

Délégué municipal :

- M. Rodolphe Turrian